

DIAGNOSTIC

# CRÉATION ET MISE À JOUR DE LA FICHE D'ENTREPRISE



## CONTEXTE

La Fiche d'Entreprise est un document règlementaire formalisé par l'APST41 pour toute entreprise adhérente au service. Elle est établie dans l'année qui suit son adhésion, puis actualisée à minima tous les 4 ans.

La fiche d'entreprise apporte des conseils visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles et sert de support pour l'élaboration du DUERP.

## OBJECTIFS

Son objectif principal est d'informer les acteurs concernés (employeurs, salariés, service de santé au travail) sur les conditions de travail dans une entreprise donnée.

Elle permet de :

- Identifier les risques, leur nature, leur localisation et le nombre de salariés concernés.
- Repérer les actions de prévention mises en place.
- Conseiller des actions préventives et faciliter leur mise en œuvre.

## DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

Sa création se déroule en deux étapes :

- Un échange avec l'employeur/responsable afin de présenter l'activité de l'entreprise.
- Une visite de l'ensemble du site afin d'observer les postes et l'environnement de travail des salariés pour identifier les risques et mesures de prévention mise en œuvre.

La création de la fiche d'entreprise nécessite un déplacement dans l'entreprise. Chaque action réalisée au bénéfice de l'entreprise permet sa mise à jour.

### Offre socle

*Compris dans la cotisation*

### Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

### Intervenants

Le médecin ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

### Durée


Minimum 1h30 à 1 demi-journée.

Variable selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

## POUR COMPLÉTER

 Aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

## CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41

prevention@apst41.fr